La bourse et la vie

Depuis quelques années, le système belge de retraite repose sur quatre piliers dont seul le premier, lié à la pension légale, relève de la responsabilité exclusive des pouvoirs publics. Vous devez désormais veiller à vous constituer un capital supplémentaire, suffisamment élevé pour vous garantir une retraite confortable. Face au financement incertain du système de retraite, quelle politique faut-il suivre pour réaliser de bons investissements? Voici quelques règles générales à suivre conjointement.

En premier lieu, suivez une cure de désintoxication si vous êtes boursicoteur ou si vous vous fiez aveuglément à votre banquier-assureur. (A titre personnel, la réalisation d'une thèse de doctorat m'a définitivement guéri). Lisez l'ouvrage intitulé « Une marche au hasard à travers la bourse » de Burton Malkiel, Professeur à l'Université de Princeton aux Etats-Unis. La grande thèse de cet ouvrage, accessible au plus grand nombre, est que « jouer soi-même en bourse » ou « laisser un professionnel jouer en bourse avec son argent » s'avère être une erreur lourde de conséquences, tant sur le plan neveux que financier. Certes, les marchés financiers ne sont pas parfaitement efficients mais ils le sont suffisamment pour qu'aucun investisseur ne parvienne à les battre sur le moyen-terme, même si cet investisseur est une banque-assurance ou un « hedge » fund. Lorsque les coûts de transaction, le risque et la fiscalité sont correctement pris en compte, les plus grandes études scientifiques ont montré que les stratégies actives d'investissement, celles qui visent à acheter des actifs considérés comme « sous-évalués », idéalement au moment où le marché est lui-même considéré comme « sous-évalué », sont vouées à l'échec. Evitez les produits qui sont conçus sur base de ces stratégies. Rentre dans cette catégorie l'écrasante majorité des SICAV et autres fonds d'assurances de la branche 23 gérés activement. Sur une période de 10 ans, environ 85% des fonds gérés activement sur le marché européen ne réussissent pas à battre leur indice de marché de référence.

En second lieu, exploitez au maximum les avantages fiscaux liés à l'épargne à long terme et à l'épargne pension (représentant le troisième pilier). Pour ce faire, investissez dans des produits d'« assurances-vie », constitués et gérés par les banques-assurances, tels que ceux de la branche 21. Ces produits garantissent un rendement minimum sur un capital qui est versé lorsque le bénéficiaire atteint un certain âge ou vient à décéder. Le rendement est faible (actuellement, 2,5% minimum) mais il donne droit à des avantages fiscaux non négligeables. Dans le cadre de l'épargne-pension, un montant maximum de 810 euros est déductible. Dans le cadre de l'épargne à long terme, la déduction maximale est de 1950 euros, montant duquel doivent être déduits le capital remboursé et les primes d'assurance solde restant dû d'un crédit hypothécaire. Les économies fiscales sont de 30 à 40 % des montants versés. Pour compenser quelque peu cet avantage et à l'occasion de votre 60ème anniversaire, le fisc impose, à taux de 10 %, les montants ainsi exonérés d'impôt, à l'exclusion des participations bénéficiaires.

En dernier lieu, dans le cadre du quatrième pilier, constituez un portefeuille d'investissement pour le long terme à partir de fonds indiciels cotés, appelés « trackers » ou ETF, dont l'objectif n'est pas de « battre » le marché mais d'en répliquer l'évolution. Ces produits s'achètent et se vendent comme de simples actions ; les frais d'entrée et de sortie sont nuls ; les frais de gestion sont de 5 à 10 fois moins élevés que pour des fonds classiques gérés par les banques-assurances. Par exemple, si vous avez entre 30 et 50 ans, que vous avez souscrit à un emprunt hypothécaire et investi dans des produits de la branche 21 dans le cadre du troisième pilier, placez 75% de votre épargne restante dans un tracker sur actions européennes (par exemple, sur le DJ Euro Stoxx 50) et 25% sur actions étrangères (par exemple, sur le S&P500).

Ces conseils doivent être quelque peu nuancés en fonction de votre profil. Si votre situation financière est complexe, n'hésitez pas à consulter un fiscaliste ou un spécialiste de la gestion patrimoniale, qui ne cherche pas à «faire bouger » votre portefeuille en fonction des nouveaux produits qu'il faut absolument vendre pour générer de nouveaux revenus.

Apprenez à séparer le bon grain de l'ivraie pour ne pas avoir à choisir entre la bourse ou la vie. L'investissement en vaut la chandelle : il peut vous permettre d'atteindre une sérénité intérieure et une indépendance financière.

Mikael PETITJEAN
Docteur en sciences de gestion
Chargé de cours aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons et à la Louvain School of Management